



LE PARCOURS DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT UNAFORIS - 2024

Exercer une mission de
Réfèrent de Parcours Santé-Social



Réfèrent
de parcours
santé-social

LE PARCOURS DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT UNAFORIS

EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL

Dans une démarche inclusive et dans un contexte d'évolution des politiques publiques et des attentes des publics en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.), la fonction de « réfèrent de parcours » devient centrale dans l'accompagnement global du parcours de vie et des projets de vie des personnes concernées mais aussi dans l'accompagnement des situations dites « complexes » pour prévenir les ruptures de parcours.

Afin de répondre à cette évolution sociétale dans le champ de la santé, du social, du médico-social, de l'insertion, etc., l'Union nationale des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale (UNAFORIS) propose de délivrer le certificat « Exercer une mission de réfèrent de parcours santé-social ». L'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation déposé au Répertoire Spécifique des Certifications et Habiliations (RSCH) de France Compétences sous la référence de la fiche N°RS6552.

Le réfèrent de parcours santé-social « dispose d'une vision globale des interventions sociales, qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants également susceptibles de l'accompagner. Son rôle se situe dans un cadre de coopération et de co-construction. L'action du réfèrent s'inscrit à ce titre dans un travail en réseau. Le réfèrent de parcours agit et intervient comme facilitateur de l'ensemble des actions mises en oeuvre »¹.



www.irtsca.fr

 [linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne](https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne)

 @irtsca + @internationalirtsca  @irtsca

 bit.ly/youtube-irtsca  irtsca

¹ Extrait du référentiel de compétences et d'évaluation de l'UNAFORIS, p.1, juillet 2023.



PUBLICS CONCERNÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Le parcours de formation préparant au certificat UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de parcours santé-social » s'adresse aux professionnels du secteur santé-social effectuant la mission de « référent de parcours » ou souhaitant le devenir.



PRÉREQUIS

Pour pouvoir accéder à ce parcours de formation préparatoire, les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans et disposer d' « un niveau d'expression écrite suffisant » et d' « une expérience professionnelle justifiée et argumentée démontrant des compétences dans l'accompagnement ou l'accueil de personnes en situation de vulnérabilité »¹.

¹ Extrait de la note d'opportunité de l'UNAFORIS, p.2, Juillet 2023.



LE CERTIFICAT UNAFORIS

EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL

L'enjeu de ce certificat est de permettre aux professionnels occupant la mission de « référent de parcours » ou souhaitant le devenir de :

- Disposer « d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accompagner »¹ ;
- « D'intervenir comme facilitateur de l'ensemble des actions mises en oeuvre »¹ au profit des projets de vie de la personne accompagnée.

Ce parcours de formation préparatoire s'appuie sur les références suivantes :

- Le référentiel de compétences et d'évaluation « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » de l'UNAFORIS, mise à jour en Juillet 2023 ;
- Le règlement de la certification UNAFORIS, mis à jour en Juillet 2023.

¹ Extrait de la note d'opportunité de l'UNAFORIS, p.2, Juillet 2023



OBJECTIFS DE LA FORMATION



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En fonction des besoins des candidats, le parcours préparatoire de la formation s'inscrit dans une démarche d'information, de veille à l'évolution des pratiques d'accompagnement global des personnes en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.) ainsi qu'à l'actualisation des connaissances et à l'initiation à différentes pratiques, méthodologies et outils. Il s'agit de :

- Identifier la référence de parcours comme une fonction au service du parcours de vie de la personne.
- Placer la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie en favorisant sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe.
- Favoriser et développer la coopération et la communication entre les acteurs et partenaires associés au parcours de vie de la personne.
- Savoir repérer puis mobiliser l'ensemble des ressources et techniques environnantes à placer au service de la personne, de son parcours de vie et de ses projets de vie.



UNE ORGANISATION

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure par l'IRTS CA pour chacun des candidats. Il est réalisable selon une amplitude de sept à dix mois. La durée de ce parcours peut varier de 60 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, rendez-vous individuels et formation théorique allégée) à 151 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, rendez-vous individuels et formation théorique complète). Il est composé de trois blocs de compétences au sein desquels un ou deux modules sont proposés :

Bloc 1 : la référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne (module 1 - 35 heures)

Bloc 2 : La personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie : sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe (modules 2 et 3 - 56 heures)

Bloc 3 : Coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne : les ressources et techniques mobilisables (modules 4 et 5 - 35 heures)

Le parcours de formation préparatoire se réalise lors d'un parcours commun obligatoire et d'un parcours personnalisé :

Coût : consultez le site internet de l'IRTS CA www.irtsca.fr pour connaître les coûts de formation

DESCRIPTION DU PARCOURS DE FORMATION

LE PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE

BILAN DE POSITIONNEMENT - ENVIRON 1 H

Réalisé avec le responsable de la formation et/ou un formateur de l'IRTS CA permettant de retracer le portrait de l'expérience et du parcours de formation du candidat au regard des compétences attendues.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF - FORFAIT DE 24 H

Cet accompagnement est conduit par un formateur de l'IRTS CA sous la forme :

- De rendez-vous individuels d'accompagnement à la certification (10 h)
- D'ateliers collectifs (14 h) dont 11,5 h d'ateliers d'accompagnement à la certification

MODULE 1 - 35 H OBLIGATOIRES*

La fonction de référent de parcours santé-social

- L'évolution des pratiques d'accompagnement global du parcours de vie
- Le référent de parcours santé-social
- Le contexte législatif et réglementaire dans le champ de la santé, de l'intervention sociale et médico-sociale
- Le partage de l'information et la protection des données
- L'actualisation des connaissances dans le champ d'intervention du référent de parcours
- Les dispositifs d'accompagnement global

*Ce module de formation permet l'actualisation des connaissances du candidat.

LE PARCOURS COMMUN PERSONNALISÉ

est proposé en fonction des besoins à la certification du candidat et peut comprendre :

MODULE 2 31,5 H	MODULE 3 24,5 H	MODULE 4 14 H
Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée La personne actrice de son parcours de vie Accompagnement au parcours de vie : repères et méthodologie Le diagnostic conjoint de la situation La boîte à outils du référent de parcours 1/2	Accompagner le parcours de vie et les projets de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné La co-construction des modalités d'intervention La validation conjointe des modalités d'intervention et du plan d'actions La mise en œuvre du plan d'actions L'évaluation du plan d'actions : analyse conjointe des résultats La boîte à outils du.de la référent.e de parcours 2/2	Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne La démarche de mobilisation des ressources environnantes Le repérage, l'identification et la mobilisation d'un réseau d'acteurs partenaires Illustration de ressources et de réseaux d'acteurs
MODULE 5 21 H	MODULE 6 70 H, 140 H OU 280 H	
La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention Les enjeux de communication professionnelle Les stratégies et techniques de communication professionnelle Les écrits professionnels : repères éthiques, déontologiques et juridiques Les outils numériques au service de la communication à distance	Formation pratique Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique a une durée de 70 heures à 140 heures pour les professionnels en fonction de Référent de parcours santé social et de 140 heures obligatoires jusqu'à 280 heures pour les professionnels ou les demandeurs d'emploi sans expérience dans l'accompagnement ou l'accueil de personnes en situation de vulnérabilité.	



ALLÈGEMENTS ET DISPENSES

Les possibilités d'allègement de blocs ou de modules sont étudiées lors du bilan de positionnement. En cas de non-possibilité d'allègement au regard du parcours du candidat, le candidat se verra proposer un parcours préparatoire complet à l'issue du bilan de positionnement. Pour ce certificat, il n'y a pas de possibilité de dispense.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques prennent différentes formes afin de répondre aux objectifs du parcours de formation préparatoire et aux besoins des candidats. Les méthodes de travail alternent :

- Un accompagnement individuel pour chaque candidat avec un formateur de l'IRTS CA ;
- Des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (dossier «Pratiques professionnelles»);
- Des apports méthodologiques ;
- Des apports théoriques personnalisés et organisés « sur mesure » pour chaque candidat ;
- Des illustrations de dispositifs : partages d'expériences, témoignages de personnes concernées et/ou de leurs aidants, interventions de professionnels ;
- Des exposés et des analyses de situations de référence de parcours ;
- Des travaux dirigés en petit groupe pour permettre des mises en situation autour de découverte d'approches, de méthodologies et d'outils spécifiques ;
- Une formation pratique auprès d'organismes, établissements, services ou dispositifs accompagnant des personnes dans une logique de parcours.



LA CERTIFICATION

La certification est réalisée par l'UNAFORIS. Conformément au règlement des épreuves de certification « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » et pour pouvoir se présenter à l'épreuve de soutenance orale, le candidat devra intégrer à son dossier de présentation à la certification :

- La preuve argumentée d'une expérience professionnelle justifiant de compétences dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, acquises par l'expérience ou la formation ;
- La fiche de renseignement dûment remplie et incluant la description de parcours du candidat au regard des compétences visées par la certification ;
- Le dossier de Pratiques Professionnelles (DPP) sous format électronique, élaboré à partir d'une ou plusieurs situations d'accompagnement réelles pouvant être rencontrées dans un contexte professionnel.





**INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr

www.irtsca.fr



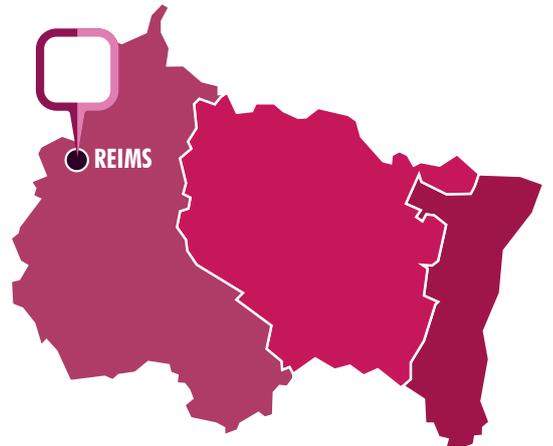
Réfèrent
de parcours
santé-social

**Directrice de la pédagogie et
des formations**

Martine GILLES

Responsable de formation

Isabelle HOUPY
Tél. : 03 26 06 82 46
Isabelle.houpy@irtsca.fr



 **Référente handicap :**
gaelle.louis@irtsca.fr



www.irtsca.fr

 [linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne](https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne)
 @irtsca + @internationalirtsca  @irtsca
 bit.ly/youtube-irtsca  irtsca



document mis à jour le : 20/06/2024